

n'y aura aucun moyen pour le Parlement du Canada en général et la Chambre en particulier de renseigner le peuple, il nous faudra être vigilants. L'opposition doit s'acquitter de son rôle de façon généreuse, opportune et constructive. Mais les députés ministériels doivent certainement avoir des scrupules, des craintes au sujet de ce qu'ils font à leurs concitoyens quand ils accordent si docilement de tels pouvoirs au gouvernement.

J'ai là-dessus des doutes sérieux et n'arriverai pas à me convaincre, en lisant la motion sous sa forme actuelle, qu'elle puisse donner de bons résultats, surtout après le rejet par le ministre de notre proposition très sensée, qui aurait permis au comité de traiter d'une manière bien plus intelligente, plus large et plus constructive les recommandations et les rapports de la Commission des prix et des revenus.

Les députés, qui feront partie du comité et qui ont des relations directes avec leurs commettants, qui voyagent d'un endroit à l'autre au Canada et qui, non seulement dans un but désintéressé, mais aussi dans leur propre intérêt, veulent apprendre ce que les gens pensent de l'inflation et des divers rapports et recommandations de la Commission des prix et des revenus, devraient sûrement avoir le droit de faire des recommandations à la Chambre par l'intermédiaire de ce comité, que le gouvernement le veuille ou non. Cependant le gouvernement en présentant cette motion par l'entremise du ministre répond: «Non. Vous ne serez pas autorisé à le faire. Vous pourrez seulement vous occuper des rapports, étudier ceux de la Commission des prix et des revenus et toutes les autres questions que nous daignerons vous confier en toute magnanimité.»

Qui pourrait avoir confiance en un comité de ce genre? Pour cette seule raison je doute beaucoup de la valeur de ses rapports. Avant qu'une décision définitive soit prise par la présidence sur l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), j'espère que la position du gouvernement se sera modifiée, que le ministre inflexible sera devenu plus souple, que le ministre actuellement déraisonnable sera devenu raisonnable et acceptera au moins la partie de cet amendement qui correspond à celui proposé par le député de Wellington-Grey (M. Howe) et qui donnerait davantage de pouvoirs à ce comité.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'espère que le député ne battra pas en retraite

et qu'il demandera au ministre d'accepter tout l'amendement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà indiqué ma position. Remarquez, le député est fort éloquent. Naturellement, nous de ce parti, sommes toujours disposés à écouter des arguments raisonnables. Toutefois, nous en entendons rarement, sauf de nos propres rangs.

Que vaut le comité en soi? Le ministre a parlé de certaine reconnaissance universelle donnée à la récente conférence fédérale-provinciale, mais il a été très sélectif et très subtil dans sa déclaration. Il n'a pas lu de passages de l'énoncé des conclusions de la conférence, daté du 17 février 1970, qui se trouve, par coïncidence, dans mon dossier, lorsqu'il a peint un brillant tableau de l'adoption par la conférence fédérale-provinciale de février 1970 de la proposition portant création de la Commission des prix et revenus, de sa validité et de sa valeur. Il a oublié de lire le passage qui figure à la page 3, que voici:

La Conférence confirme la détermination des gouvernements fédéral et provinciaux de coordonner et de renouveler leurs efforts en vue de renforcer la stabilité des prix et d'encourager la croissance économique et le progrès social au Canada.

• (5.30 p.m.)

Cette partie est acceptable. C'est ce à quoi songeait le ministre. Je poursuis:

D'autre part, la Conférence a reconnu que les pressions inflationnistes s'exerçaient de façon inégale au pays, et que des régions du Canada souffraient du chômage ou d'un manque de développement en même temps que de l'inflation.

Ce fait est reconnu, et Votre Honneur le sait très bien, dans une province pas tellement loin de notre ville, dont les électeurs prendront aujourd'hui une décision. Certaines régions du Canada souffrent du chômage et d'un manque de développement en même temps que de l'inflation.

A cause de cela, on a reconnu la nécessité de donner suite, autant que possible, à des politiques anti-inflationnistes, sans toutefois accroître les difficultés des régions déjà aux prises avec le chômage à une grande échelle ou avec des problèmes économiques.

Le premier ministre devrait se faire lire ce passage tous les jours. Le ministre des Finances (M. Benson) devrait le lire et le comprendre. Il a assisté à cette conférence, et pourtant il ne tient pas compte des décisions qu'il a admises et approuvées à titre de membre.

A ce sujet, les premiers ministres provinciaux ont soutenu que tout en donnant suite à de vastes mesures anti-inflationnistes, le gouvernement fé-